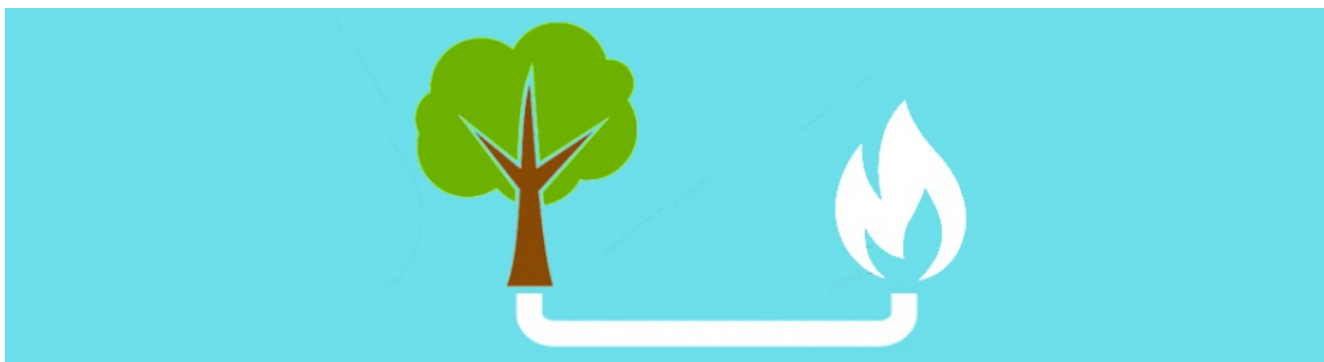


Fiche Pratique



Qu'est-ce qu'une offre de gaz vert ?

L'essentiel

Le terme « gaz vert » désigne le gaz produit à partir de sources d'énergie renouvelable.

Une offre est dite verte si le fournisseur peut prouver qu'il a produit ou acheté autant d'énergie d'origine renouvelable que la consommation des clients de cette offre.

Qu'est-ce que le gaz vert ?

Le gaz vert est issu essentiellement du biométhane qui, contrairement au gaz naturel présent dans les sous-sols de la planète, est obtenu par un procédé chimique et biologique : la méthanisation.

La méthanisation est une technologie basée sur la dégradation par des micro-organismes de la matière organique, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène. Cette dégradation produit du biogaz essentiellement du méthane qui peut être valorisé pour produire de l'énergie électrique et de la chaleur, ou, après avoir été épuré, être injecté dans le réseau de gaz. Dans ce dernier cas, il prend alors la dénomination de biométhane.

Le biogaz ainsi produit peut être utilisé soit comme source de chaleur, en mélange avec le gaz naturel dans le réseau de gaz (« injection »), soit directement comme « carburant » dans des véhicules adaptés.

> Pour en savoir plus, je consulte l'actualité : « [Le gaz vert, qu'est-ce que c'est ?](#) »

La société EEX gère le registre des garanties d'origine du biogaz, ce mécanisme permet de certifier les offres de gaz vert.

> Je consulte le [site d'EEX sur le registre des garanties d'origine du biogaz](#).

Qui propose des offres de gaz vert ?

Certains fournisseurs proposent des offres de gaz vert même s'ils restent encore peu nombreux.

La loi de transition énergétique fixe l'objectif que 10% du gaz soit d'origine renouvelable en 2030, ce qui représentera 12 millions de tonnes de CO2 par an évitées, soit 3% de nos émissions (Source : [Conclusions du](#)

groupe de travail « méthanisation »).

En plus des offres de gaz vert, certifiées par le mécanisme des garanties d'origine, il existe aussi des offres dites « compensé carbone ». Dans ces offres, le fournisseur s'engage à compenser les émissions de CO2 en achetant des crédits carbone, pour chaque kWh de gaz consommé, auprès d'associations habilitées.

Pour connaître la composition de l'offre verte qui m'intéresse (proportion de gaz vert, pays d'origine...), je consulte les conditions générales de vente du contrat ou j'utilise [le comparateur du médiateur national de l'énergie](#).

Les fournisseurs doivent indiquer la proportion de gaz vert contenu dans l'offre, le pays d'origine et s'ils s'approvisionnent directement auprès de producteurs d'énergies renouvelables. Ou, s'il s'agit d'une offre « compensée carbone », de préciser le programme de compensation concerné.

Si je souscris une offre verte, vais-je recevoir chez moi du gaz vert ?

Comme pour l'électricité verte, il est physiquement impossible de déterminer la provenance du gaz livré à un client donné. En effet, c'est le même gaz qui est livré à tous les clients raccordés au réseau gazier, quels que soient le fournisseur et le type d'offre. C'est pour cela que les garanties d'origine et un système de traçabilité ont été mis en place.

La répartition des sources de production de gaz des offres que mon fournisseur a commercialisées au cours de l'année précédente et, en particulier, la part de gaz d'origine renouvelable est indiquée sur ma facture. Je trouve également cette information dans le descriptif des offres des fournisseurs.

Est-ce que je contribue au développement des énergies renouvelables en souscrivant une offre de gaz vert ?

Souscrire une offre verte me permet de contribuer au développement de la production de gaz d'origine renouvelable et par là même de soutenir la filière agricole puisque le gaz vert est très majoritairement issu de la méthanisation des résidus agricoles (lisiers, fumiers, résidus de culture...).

La production de gaz d'origine renouvelable est, pour l'instant, plus coûteuse que la production de gaz d'origine fossile. Mais le coût est très variable car il dépend de l'installation de production.

Réponses aux questions les plus fréquentes :

Biogaz, biomasse... c'est la même chose ?

Le gaz vert est le résultat d'un des procédés issus de la filière biomasse. La biomasse est la principale source d'énergie renouvelable en France. La biomasse solide, liquide ou gazeuse produit de l'énergie pour différents usages comme la chaleur, l'électricité, le biogaz ou les carburants.

> Pour en savoir plus sur la biomasse, je consulte le [site du ministère en charge de l'énergie](#)

Est-il possible d'avoir du gaz « vert » sans être raccordé à un réseau de distribution ?

Oui, certains fournisseurs proposent du bio propane en bouteille. Il ne nécessite aucune modification d'équipement. De même, il est possible d'acheter du bio GPL (Gaz Pétrole Liquéfié) fabriqué en partie à partir de déchets et de résidus.

Pour en savoir plus, je consulte :

> La fiche sur [la méthanisation](#) sur le site de l'Ademe

> La fiche sur [le biogaz](#) du Ministère de la transition écologique

> Le [site d'EEX](#) sur le registre des garanties d'origine du biogaz

> Le site [Choisir le gaz vert de Coénove, France gaz renouvelables et les professionnels du gaz](#)



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :

Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le

0 800 112 212

Service & appel
gratuits